

Et malgré tout cela, ces chemins de fer n'ont pas rempli l'objet pour lequel on les a construits. On prétendait que ces chemins ouvriraient la vallée de la Saskatchewan à la colonisation; c'est pour cela, disait-on, qu'on les construisait dans une direction allant du sud au nord tout comme les honorables députés de la gauche voudraient aujourd'hui que l'on ferait dans le nord d'Ontario, mais le résultat de la première expérience n'a pas confirmé les prévisions; avec le système suivi, les chemins de fer n'ont traversé la vallée de la Saskatchewan qu'en deux endroits. Comme résultat le développement de ce pays est virtuellement nul, et il ne sera pas développé tant qu'un nouveau chemin ne le traversera pas de l'est à l'ouest.

On me dit qu'avant la construction du chemin de fer de Prince-Albert, la ville de Prince-Albert a fait les frais d'envoyer à Ottawa trois délégués avec mission de protester contre tout ce qui pourrait empêcher la prolongation du chemin de fer Manitoba et North-Western, que l'on se proposait de construire depuis Portage-la-Prairie, dans la direction du Nord-Ouest, jusqu'à la ville de Prince-Albert. Leur prière ne fut pas écoutée. Le gouvernement d'alors prit conseil du député conservateur de Saskatchewan, et celui-ci fit savoir aux délégués que leur mission était inutile, et ils s'en retournèrent. Le résultat a été que l'on a construit les deux chemins de fer de Regina à Prince-Albert et de Calgary à Edmonton dans l'intention d'ouvrir la vallée de la Saskatchewan, et que la construction du Manitoba et North-Western a été retardée jusqu'à cette année. Ce chemin avait déjà été construit jusqu'à Yorkton à cette époque-là, et ce n'est que cette année qu'on l'a poussé au delà de Yorkton.

M. CLANCY : Qu'est-ce que tout cela a à faire avec le deux propositions qui sont devant la Chambre ?

M. SCOTT : N'est-il pas parfaitement juste, M. l'Orateur, que dans l'étude des propositions qui sont devant la Chambre, nous les comparions avec les lois qui ont été votées autrefois par les gouvernements conservateurs ? Or, ainsi que je l'ai fait remarquer dans ces deux seuls petits chemins de fer, comprenant environ 550 milles, quelqu'un a réussi à faire \$16,303,891 de profits illégitimes. Mon honorable ami d'Elgin-ouest, pendant qu'il lisait un de ces soirs une lettre d'une personne de Vancouver, a exprimé, je crois, le désir de voir cet être que l'on appelle parasite. Je crois que si nous pouvions mettre la main sur la personne qui a mis ces \$16,000,000 dans son gousset, nous aurions là un bon échantillon de parasite. Mais, je conseillerai à mon honorable ami d'Elgin-ouest de jeter les yeux sur la quatrième rangée en avant de lui, au siège qu'occupe l'honorable député de Toronto-ouest (M. Osler) et il verra, mais il ne pourra le voir, car le siège est vacant dans le

moment, mais il verrait, si l'honorable député était à son siège, un de ces parasites qui, avec ses associés, a mis la main sur ces \$16,000,000.

M. KEMP : J'en appelle au règlement. Un honorable député a-t-il le droit d'appliquer l'épithète de parasite à un collègue ?

M. SCOTT : M. l'Orateur, si vous me le permettez, avant que vous donniez votre décision, je retirerai cette appellation, et je laisserai à mon honorable ami le soin de trouver le qualificatif qui conviendra le mieux pour désigner tout homme qui, avec des associés dans une transaction de chemin de fer, réussit à en sortir avec un profit de \$16,000,000.

M. BARKER : Que les règlements de la Chambre le permettent ou ne le permettent pas, je crois qu'un honorable député au lieu de faire des insinuations de ce genre, très graves, si elles sont vraies, devrait accuser carrément et ouvertement l'honorable député de Toronto-ouest, de ce qu'il insinue.

M. SCOTT : Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'ambiguïté dans mes paroles. J'ai déclaré que quelqu'un, que quelques personnes dans le pays, ont mis dans leur poche, à l'aide d'un bill de chemin de fer voté par une Chambre conservatrice, environ \$16,303,891, profits qu'ils n'auraient pu faire si la loi avait été faite avec le souci du bien public.

M. BARKER : Quel rapport cela a-t-il avec le député en particulier que mon honorable ami a désigné ? Il peut tout aussi bien faire allusion à moi ou à tout autre député.

M. SCOTT : Mais j'ai une autre déclaration à faire, et je déclare sous ma responsabilité que l'honorable député de Toronto-ouest, je ne veux pas qu'il y ait d'erreur, et je vais le nommer, M. Osler, est un de ceux qui sont impliqués dans cette affaire. Je ne le blâme pas du tout, parce que personne en ce pays-ci n'est obligé de travailler simplement pour le plaisir de la chose. Lorsque quelqu'un donne son temps à une entreprise de chemin de fer, il le fait avec l'intention d'en tirer tous les bénéfices qu'il pourra. Je ne blâme pas le député de Toronto-ouest, mais j'appelle l'attention de cette Chambre et du pays sur le genre de législation que le parti conservateur faisait lorsqu'il était au pouvoir, législation qui permettait à ses amis de réaliser d'aussi grands profits que ceux-là. Ils avaient parfaitement le droit de faire des bénéfices, si on leur en fournissait l'occasion. Mais, je suis heureux de pouvoir dire que par le projet soumis à la Chambre par le gouvernement libéral, personne n'aura l'occasion de faire aucun profit illégal, juste ou injuste.

Je crains, M. l'Orateur, d'avoir dépassé le temps qui m'avait été accordé, mais j'ai voulu mentionner ces deux transactions extraordinaires et j'ose dire que personne de l'autre côté de la Chambre ne tentera de les